



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec, tenue le, mardi **7 septembre 2021** à 19h30, dans la salle Joseph-Viel de l'édifice municipal, au 150 rue Saint-Joseph.

Sont présents : MM André Chouinard, maire
Jean-Marc Michaud, conseiller 2
Sébastien Santerre, conseiller 4
Daniel Caron, conseiller 6

Les postes de conseillers 1, 3 et 5 sont vacants.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire André Chouinard.

Nadia Sheink, directrice générale secrétaire-trésorière, est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par le maire.

RÉSOLUTION N° 2021-09-179

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé. Il est de plus résolu de laisser ouvert le point « Autres sujets ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-09-180

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2021

Sur la proposition de Sébastien Santerre, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-09-181

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Jean-Marc Michaud, il est résolu que les comptes totalisant 266 393.42\$ dont le détail apparaît à l'annexe 003-2021 soient approuvés. Le certificat de disponibilité de crédits est classé sous la cote 204-101.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE

Monsieur le maire fait lecture d'un résumé de la correspondance.

RÉSOLUTION N° 2021-09-182

DÉPÔT DU BUDGET RÉVISÉ – OFFICE D'HABITATION DU TÉMISCOUATA

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'adopter le budget révisé 2021 reçu le 18 août 2021 de l'Office d'Habitation du Témiscouata (OHT). La contribution de la Municipalité au déficit de 2021 est ajustée de 37 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-09-183

MIROIR COIN RUE ST-MARC ET ST-JOSEPH

CONSIDÉRANT que ce coin de rue est moins sécuritaire surtout avec la circulation de véhicules lourds et que la visibilité n'est pas très adéquate;

Sur la proposition de Sébastien Santerre, il est résolu de demander au Ministère des transport de faire l'ajout d'un miroir convexe à l'intersection des rues St-Marc et St-Joseph.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-09-184

ÉLARGISSEMENT DE LA ROUTE 295 NORD

CONSIDÉRANT la décision de la municipalité de Squatec de développer une zone industrielle à la sortie ouest du village et du côté sud-ouest de la route 295 nord;

CONSIDÉRANT la superficie de la zone industrielle évaluée à environ 186 000 m²;

CONSIDÉRANT la vente éventuelle d'une grande partie de la zone identifiée au Groupe Lebel pour la construction d'une nouvelle usine de sciage;

CONSIDÉRANT la mise en opération en 2023 de la nouvelle usine;

CONSIDÉRANT la concentration et l'augmentation de la circulation de camions dans ce secteur à la suite de l'implantation de la nouvelle usine;

CONSIDÉRANT l'importance de faciliter la circulation automobile et de prioriser la sécurité des usagers de la route;

Il est proposé par Daniel Caron,

Que la municipalité de Squatec demande au ministère des Transports :

- d'évaluer l'impact de ce développement sur la circulation automobile sur la route 295 nord, à la sortie ouest du village;
- d'élargir la route dans ce secteur en ajoutant des voies additionnelles afin de contrer les ralentissements de trafic dus aux véhicules lourds entrant ou quittant les terrains de l'usine;
- de fixer la limite de vitesse à 50 km/heure à partir de l'accès à l'écocentre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-09-185

ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LEJEUNE

CONSIDÉRANT QUE nous avons besoin de plus en plus de matériel dont on utilise que quelques fois durant l'année et qui sont aussi dispendieux;

CONSIDÉRANT QUE nous n'utiliserons que très rarement le matériel en même temps;

Sur la proposition de Jean-Marc Michaud, il est résolu de signer une entente avec la municipalité de Lejeune pour la location du caisson. Le coût de la location sera de 50\$ par jour. Le matériel sera inspecté avant départ et au retour. Pour mettre fin à cette entente l'une des parties le signifiera à l'autre par écrit 30 jours avant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-09-186

LOCATION D'UN TRACTEUR POUR LE SOUFFLEUR

CONSIDÉRANT QUE nous avons besoin de temps à autre d'un deuxième souffleur pour ouvrir nos rangs ou pour dégager nos glissières;

Sur la proposition de Jean-Marc Michaud, il est résolu d'autoriser la directrice générale d'aller en appel d'offres sur invitation pour la location d'un tracteur sur appel ou selon nos besoins.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-09-187

RÉPARATION DE L’AIR CLIMATISÉ – CAMION 02

Il est proposé par Daniel Caron, de faire réparer l’air climatisé sur le camion 02 par Radiateurs Chouinard au coût de 2121.73\$ taxes incluses.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-09-188

ACHAT D’UN ORDINATEUR PORTABLE – URBANISME

Sur la proposition de Jean-Marc Michaud, il est résolu d’acheter un ordinateur portable pour notre inspecteur en urbanisme. La facture sera divisée entre la municipalité de Biencourt et la municipalité de Lac-des-Aigles et de Squatec.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-09-189

COLLOQUE DE ZONE

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d’inscrire la directrice générale au colloque de zone au coût de 65\$ qui aura lieu le 9 septembre 2021 à St-Jean-de-Dieu et d’autoriser ses frais de déplacement.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-09-190

PUBLICITÉS POUR INVESTISSEMENT – TERRAIN DE TENNIS ET MARCHÉS PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE dans l’entente avec la MRC pour l’éclairage du terrain de tennis nous nous devons faire un affichage annonçant notre partenaire;

CONSIDÉRANT QUE pour les marchés publics, nous sommes partenaire majeur dans la construction des kiosques;

Sur la proposition de Sébastien Santerre, il est résolu de faire fabriquer une affiche annonçant le partenaire majeur pour le projet d’éclairage du tennis ainsi qu’une affiche pour celui des marchés publics. Le coût de l’affiche pour le tennis est de 445\$ plus taxes et pour les marchés publics de 150\$ plus taxes. Les deux seront en couleur.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-09-191

PLANS ET DEVIS – VIEILLE ROUTE

CONSIDÉRANT QUE des travaux sont prévus en 2022 sur la Vieille route sur une longueur de plus ou moins 120 mètres et que les délais sont longs avec la firme d’ingénieurs;

Sur la proposition Jean-Marc Michaud, il est résolu d’autoriser la directrice générale à faire préparer les plans et devis pour le remplacement de la conduite d’eau potable sur la Vieille route pour pouvoir faire exécuter les travaux en externe à la fin du printemps 2022.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-09-192

PLANS ET DEVIS – RUE ST-MICHEL

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont prévus en 2022 sur la rue St-Joseph sur une longueur de plus ou moins 190 mètres et que les délais sont longs avec la firme d’ingénieurs;

Sur la proposition Daniel Caron, il est résolu d’autoriser la directrice générale à faire préparer les plans et devis pour le remplacement de la conduite d’eau potable sur la rue St-Michel pour pouvoir faire exécuter les travaux en externe à la fin du printemps 2022.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-09-193

DEMANDE DE SUBVENTION AU PAVL – RÉFECTION DU 6^E RANG OUEST

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante: l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la directrice générale de la municipalité, Mme Nadia Sheink, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de, Sébastien Santerre, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Michel-du-Squatec autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT # 388 – SUBVENTION POUR AIDE AUX ENTREPRISES

Monsieur Daniel Caron, conseiller, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 388 concernant l'aide donnée aux entreprises dans la municipalité.
- Dépose le projet du règlement numéro 388 de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec.

Le projet de règlement peut être consulté pendant les heures d'ouverture du bureau municipal.

RÉSOLUTION N° 2021-09-194

SÉANCE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QU'EN raison des élections en novembre 2021, aucun élu ne peut siéger à partir du 8 octobre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} novembre 2021, les élections n'auront pas encore eu lieu;

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu de déplacer la séance du mois de novembre au mardi 16 novembre à 19h30 à l'endroit habituel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-09-195

ÉGOUTS – M. RAYMOND MORNEAU

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait recommandé à M. Morneau de faire appel à un plombier pour faire une vérification de sa conduite;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a exécuté les travaux sans l'autorisation de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons pas reçu la preuve qu'il y est eu dommage suite au blocage des égouts;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris des informations auprès de son avocat;

Il est proposé par Daniel Caron, que la municipalité ne paie pas les factures d'excavation effectuées chez M. Morneau pour vérifier la conduite des égouts. Que des caméras seront passées dans les conduites afin d'identifier où est le problème avant d'engendrer des travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-09-196

CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'après analyse du CV d'un candidat s'étant manifesté au poste de manœuvre opérateur;

CONSIDÉRANT QU'après discussion avec le comité de sélection et les élus;

Sur la proposition de Jean-Marc Michaud, il est résolu d'embaucher M. David Mozieres à titre de contremaître des travaux publics. Il entrera en poste à compter du 1^{er} octobre et le salaire sera à l'échelon 1 de l'échelle salariale. Il sera évalué et révisé à la fin de la période de probation de 6 mois.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-09-197

PERMANENCE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE – SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE / CHARGÉE DE PROJETS

Considérant que Cynthia Plourde a complété la période de probation de six (6) mois suite à son embauche sur le poste de directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe / chargée de projets de la municipalité;

Considérant que Cynthia Plourde s'acquitte de ses tâches à la satisfaction du conseil et de la directrice générale;

Sur la proposition de Sébastien Santerre, il est résolu d'accorder à Cynthia Plourde le statut d'employé permanent sur le poste de directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe / chargée de projets de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-09-198

PERMANENCE DE LA TECHNICIENNE EN ADMINISTRATION

Considérant que Micheline Sheink a complété la période de probation de six (6) mois suite à son embauche sur le poste de technicienne en administration de la municipalité;

Considérant que Micheline Sheink s'acquitte de ses tâches à la satisfaction du conseil et de la directrice générale;

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'accorder à Micheline Sheink le statut d'employé permanent sur le poste de technicienne en administration de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-09-199

BRIGADIER SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE Mme Céline Castonguay nous a remis sa démission en tant que brigadière scolaire le 23 août 2021;

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'embaucher Mme Ashley O'Donnell à titre de brigadière scolaire. Le taux est de 15\$ par jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-09-200

PRÉPOSÉ À LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT QUE M. Marco Lord et Mme Johanne Raymond nous ont remis leur démission;

Sur la proposition de Jean-Marc Michaud, il est résolu d'autoriser la directrice générale à lancer une offre d'emploi pour recruter un(e) préposé(e) à la patinoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-09-201

PAIEMENT DU 3^E DÉCOMPTÉ PROGRESSIF – MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE

Il est proposé par Sébastien Santerre, d'effectuer le troisième paiement du décompte progressif à l'entrepreneur Groupe Michel Leclerc, pour les travaux de la mise aux normes de l'eau potable. Le montant est de 206 662.17\$. Ce décompte représente le total des travaux réalisés au 26 août 2021 et comprend une retenue de 10%.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÉSOLUTION N° 2021-09-201

SOUSSION LEAB – RACCORDS FILTRES POUR UV

Il est proposé par Jean-Marc Michaud, d'accepter la soumission de LEAB pour des pièces pour le raccord des filtres UV dans le projet de la mise aux normes de l'eau potable. Le coût est de 655.74\$ taxes incluses + 10% pour le général. Recommandé par notre ingénieur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-09-202

ASSURANCE DES STATIONS DE POMPAGE

Il est proposé par Jean-Marc Michaud d'assurer nos stations de pompages. Le coût de la prime annuellement est de 166\$ plus la taxe de 9%. La valeur est la suivante : PP1 et PP4 : 15 000\$ (automate et bâtiment) PP2 – PP3 et PP5 : 10 000\$ (automate seulement).

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus résument les différentes activités auxquelles ils ont participé au cours du dernier mois dans le cadre des réunions des comités dont ils sont membres.

Je, Nadia Sheink, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.

Directrice générale et secrétaire-trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

En raison des mesures sanitaires, le procès-verbal de la réunion sera rendu disponible dès le 10 septembre 2021 sur le site Web de la municipalité. Les citoyens peuvent adresser leurs questions par écrit au bureau municipal ou par courriel à la direction générale :

dg@squatec.qc.ca

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de la séance à 20h55

En signant le procès-verbal, André Chouinard, maire, est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Maire

Directrice générale et secrétaire-trésorière